



Vice caché voiture de 14 ans 188700km

Par **Petit vanessa**, le **07/02/2017** à **15:32**

Bonjour,

J'ai vendu ma voiture il y a 3 jours avec contrôle technique bon et datant de moins de 3 mois, d'ailleurs le véhicule n'a pas roulé depuis. J'ai fourni factures et carnet d'entretien que j'avais. La voiture a 14 ans et 188.700 km, donc des réparations et vidange on été faites par mon mari.

J'ai eu 1 premier appel pour me parler d'une courroie de distribution à changer, je lui ai proposé d'aller dans un garage ensemble pour vérifier ses dires mais, au final, il n'a pas voulu car c'était juste pour voire ma bonne foi.

Le lendemain, coup de téléphone de nouveau et là il me parle d'un voyant et d'un message d'anti-pollution défaillant qui s'allume donc il veut me rendre la voiture hors je ne suis pas d'accord pour le moment. Menace au téléphone puis il me dit qu'il m'attaque pour vice caché je pense que c'est le fap qui est défaillant normal au vu du kilométrage. A mon sens, mais je pouvais pas le savoir, est-ce un vice caché ?

Merci de me répondre, je ne suis pas bien, je n'ai pas envie d'en arriver à un procès si c'est bien un vice caché, bien sûr.

Par **Visiteur**, le **07/02/2017** à **16:32**

Bonjour, pour prouver le vice caché il faut qu'il fasse appel à un expert (huissier ?) pour l'attester. Un garagiste seul ne suffit pas. A mon sens ce monsieur veut profiter du fait que vous êtes une femme et voilà quoi ? Dormez tranquille il ne fera pas grand chose.

Par **Petit vanessa**, le **07/02/2017** à **16:49**

Merci pour votre réponse mais c'est mon mari qui a effectué la vente, j'étais présente, chez moi, mais peut-être sommes-nous trop gentils.

Ma question porte plus sur le fait de savoir si le fap passe en vice caché, au cas où il y aurait une expertise, ou si le fait que la voiture est 188.700 km et que le fap n'a jamais été fait, à notre connaissance, donc on n'a pas de factures et on lui a tous donné, peut suffire à dire que

ce Monsieur aurai dû se renseigner avant d'acheter (il ne savait pas qu'il y avait un fap le lendemain de la vente) comme ce que nous faisons depuis hier et en plus on trouve que des choses contradictoires, super, merci, pour mes nuits mais elles ne sont plus très bonnes.

Par **Tisuisse**, le **08/02/2017** à **09:56**

Bonjour,

Votre acheteur doit prouver ce qu'il avance et cette preuve devra passer par une expertise judiciaire, à ses frais (c'est assez cher). De plus, il ne pourra ni démontrer, ni changer quelques pièces que ce soit même s'il garde les anciennes pièces car, dans ce cas, il ne pourra pas prouver que ces pièces viennent bien de cette voiture, il aurait tout autant pu acheter ces pièces dans une casse. Il ne pourra pas, non plus, rouler avec cette voiture. La procédure étant longue, très longue (2 à 3 ans), sa voiture va s'abîmer encore plus et perdre de sa valeur.

Vous, de votre côté, vous avez fait le contrôle technique dans les 6 mois qui ont précédé cette vente, vous lui avez remis le rapport du contrôleur, vous êtes dans les règles.

Enin, comme par le plus grand des hazards, c'est à vous, en personne, et non à votre mari qu'il téléphone car il sait que c'est plus facile d'intimider la femme plutôt que son mari, non ?

Conclusions : laissez-le vitupérer, rouspéter, envoyez-le gentiment, aimablement, mais fermement promener et dites-lui que vous avez mis votre affaire entre les mains de votre avocat. On ne peut pas prétendre acheter une voiture de 14 ans d'âge et de presque 190.000 km et avoir aussi la garantie d'une neuve.

Par **Petit vanessa**, le **08/02/2017** à **10:15**

Merci de votre réponse cela me soulage un peu j attend de voire si je reçois un recommandé pour me sognifie la panne car pour le moment juste verbale et cela ne prouve rien donc affaire à suivre Je vous tiendrais au courant des suites

Par **Visiteur**, le **08/02/2017** à **10:29**

même avec une LRAR ! ça ne changera rien à la procédure ! Ce n'est pas que ce monsieur ne peut rien faire; mais le jeu n'en vaut pas la chandelle car comme le dit Tisuisse, un FAP à quasi 190KKm ça n'a rien d'extraordinaire ! il me semble.

Par **Petit vanessa**, le **08/02/2017** à **10:44**

Merci beaucoup on verra la suite comme dit plus haut je vous tiens au courant

Par **Petit vanessa**, le **08/02/2017** à **10:53**

Je suis d'accord avec vous janus2fr mais le problème existait pas car sinon le voyant et le message écrit sur l'ordinateur de bord aurait été vu par le vendeur lors de l'essai du véhicule et si on l'a vu on l'aurait prévenu car a priori le message apparaît quand on allume la voiture et le voyant reste toujours allumé même quand on roule cela n'empêche pas le véhicule de fonctionner

Par **Visiteur**, le **08/02/2017** à **11:18**

Janus, je n'ai jamais parlé d'expert/huissier spécialiste auto ? et un embrayage mort, ça se "voit" !

Par **jodelariege**, le **08/02/2017** à **12:17**

bonjour ce post m'intéresse car cela peut nous arriver à tous ,je poserai deux questions: le contrôle technique bon et datant de moins de 3 mois ne dédouane t il pas le vendeur? sinon à quoi sert il?

un quidam non mécanicien est il en capacité de déterminer lui même si son FAP est mort /défaillant ?(je suis une "pauvre femme" qui ne sait même pas ce qu'est un FAP...j'en entends parler et c'est tout...)merci pour vos réponses

Par **Petit vanessa**, le **08/02/2017** à **12:47**

Donc un fap et un système antipollution au niveau du pot d'échappement et a priori oui cela arrive à t'on le monde et non le contrôle technique n'a pas l'air de nous dédouaner ce que je trouve déplorable car on exige qu'il soit fait et datant de moins de 6 mois pour la vente affaire à suivre car effectivement cela peut toucher toute personne qui vend une voiture d'occasion

Par **jodelariege**, le **08/02/2017** à **17:19**

merci pour votre réponse c'est bon à savoir